

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 311 Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Esquisses une convention de 6 mois relative à l'attribution d'une subvention d'équipement et l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Esquisses (18e).

Article 2 : Une subvention d'investissement de 5.226 euros TTC est attribuée en 2019 à l'association Esquisses, 1 rue Vincent Compoint Bordachar 75018 PARIS. 2019-09438 ; 191362.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.226 euros TTC, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO